



ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Nouvelle inscription – **Séries générales, technologiques, professionnelles (sauf 3^{ème} prépa pro)**

 **Inscription obligatoire pour tous les élèves,**
à la « CARTE JEUNE », sur le site www.cartejeune.laregion.fr

L'élève doit venir s'inscrire accompagné obligatoirement d'un responsable légal et doit joindre à son dossier les documents listés ci-dessous :

- La notification d'affectation issue d'Affelnet, remise par le collège/le lycée ou éditée par vos soins,
- L'exeat (certificat de sortie) remis par l'établissement d'origine (à fournir au plus tard le jour de la rentrée),
- Uniquement pour les inscriptions en seconde générale** la fiche "Enseignements d'exploration en seconde" dûment complétée,
- 2 photos récentes (noter le nom et le prénom de l'élève au dos),
- Photocopies des documents suivants :
 - Livret de famille (complet),
 - Carte d'identité recto-verso de l'élève et du responsable légal,
 - Justificatif de domicile (à renouveler si changement d'adresse en cours d'année),
 - Jugement ou ordonnance de conciliation/non conciliation en cas de divorce ou de séparation,
 - Si nécessaire, sous pli confidentiel, à l'attention du médecin ou de l'infirmière scolaire, des informations médicales concernant l'élève. S'il bénéficie d'un PAI, d'un PAP, d'un PPS ou d'un autre aménagement, vous veillerez à compléter l'imprimé approprié le jour de l'inscription.
- Un chèque (*écrire au verso le nom et le prénom de l'élève*) de 8 € à l'ordre de la Maison des lycéens pour accéder aux activités,
- Une copie de l'attestation scolaire de sécurité routière de niveau 2 (ASSR 2),
- Une copie de l'attestation de recensement pour les élèves de plus de 16 ans,
- Eventuellement, une copie de tout document de Sensibilisation aux gestes qui sauvent et/ou de formation aux premiers secours
- Demi-pension/Cafétéria** : Pour les élèves qui prendront leurs repas au lycée ou qui souhaitent pouvoir accéder à la cafétéria, joindre un chèque de 41,20 € pour 10 repas, libellé à l'ordre de : **Monsieur l'Agent Comptable du Lycée Victor Hugo de Lunel**. Ecrire au verso le nom et le prénom de l'élève.
- Bourse** : la notification de droit ouvert « année 2018-2019 » envoyée par l'inspection académique ou l'accusé de réception du dossier de demande de bourse,
- Pour une demande d'inscription à **l'internat** joindre obligatoirement une lettre de motivation. Le tarif 2018 de l'internat est de 1.342 € pour l'année scolaire (payable par forfaits trimestriels *soit 535,60 € de septembre à décembre 2018, 468,65 € de janvier à mars 2019 et 337,75 € d'avril à juin 2019*).

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE PAR CORRESPONDANCE - TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

Les Enseignements facultatifs

Attention : Menus A et B incompatibles avec les enseignements facultatifs (*au recto*)

☞ Un choix maximum parmi :

- BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique)
- Théâtre, Expression dramatique
- Latin
- Section sportive (*uniquement pour les élèves présélectionnés*).

Préciser :

- Rugby
- Football
- Triathlon – Discipline enchainées

Demandes particulières

Pour demander que deux élèves soient inscrits dans la même classe, un courrier commun signé des deux familles doit être joint au dossier d'inscription.

Les demandes seront examinées et satisfaites dans la mesure du possible.

Pour les jumeaux, merci de préciser à l'inscription s'ils doivent être ou non dans une même classe.

Date :

Signature :